

Marseille, le 15 Octobre 1828.



Messieurs P. H. Roux

Nous avons l'honneur de vous prévenir que nous avons formé une Société en Commandite, sous la raison de Jacques Auzilly Allard et Comp., pour l'exploitation d'une Raffinerie de Sucre.

Notre fond capital, conformément à l'extrait déposé au Greffe du Tribunal de Commerce, est de Cent vingt mille francs, dont soixante mille versés par MM. Jacques aîné Chighisola et Comp., nos Commanditaires.

En réclamant, M votre confiance, nous vous donnons ci-bas nos signatures respectives, desquelles nous vous prions de prendre bonne note.

Agréez l'assurance de notre parfaite considération,

J. Auzilly Allard et Comp.

Signature de notre sieur J. Auzilly, Auzilly Allard & Co

Signature de notre sieur G. Allard,

Auzilly Allard & Co